



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Session juin 2004

**BREVET PROFESSIONNEL
BOUCHER**

**U41 - GESTION, COMPTABILITE ET
TECHNIQUES COMMERCIALES**

SUJET

Coefficient : 4

Durée : 3 h 00

La Boucherie « MARTIAL » est une SARL au capital de 7500 € qui se situe 32 rue de la porcelaine 87 000 Limoges.

PREMIER TRAVAIL : AMORTISSEMENT (8pts)

Mr MARTIAL acquiert un matériel informatique dont la durée normale d'utilisation prévue est de 3 ans. L'acquisition a lieu le 8 juillet 2003 pour une valeur de 4 300 € Hors Taxes. L'exercice comptable correspond à l'année civile. La mise en service s'effectue le 10 juillet 2003. La méthode d'amortissement pratiquée est le dégressif (coef. 1,25).

- **Etablir le tableau d'amortissement du matériel informatique en complétant le tableau ANNEXE 1 (arrondir à 2 chiffres après la virgule).**

ANNEXE 1

<u>Matériel Informatique</u>				
Date d'Acquisition :		Durée d'utilisation :		
Date de mise en service		Méthode :		
Valeur d'origine :		Taux :		
Année	Base de calcul	Annuité	Cumul	Valeur Comptable Nette

Académie de Lyon		Session 2004		Code(s) examen(s)	Tirages
Sujet BP BOUCHER				22106	
Épreuve : Gestion comptabilité et techniques commerciales				E4- U41	
Coefficient : 4		Durée : 3 h 00		Feuillet : 1/10	

DEUXIEME TRAVAIL : BILAN DE DEPART (6pts)

Mr MARTIAL envisage d'acquérir un nouveau magasin. Le fonds de commerce a une valeur de 77 000 €, le matériel 15 000 €. Il souhaite disposer d'une trésorerie de 2 000 € pour financer le démarrage de l'exploitation. Il apporte en capital la somme de 31 000 € et emprunte le reste.

➤ Compléter le bilan de départ **ANNEXE 2** et déterminer le montant de l'emprunt.

ANNEXE 2

BILAN DE DEPART

ACTIF		PASSIF	
TOTAL		TOTAL	

TROISIEME TRAVAIL : CALCUL ET DECLARATION DE TVA (8pts)

Mr MARTIAL vous communique pour le mois de juin 2003 les opérations soumises à la TVA :

Ventes TTC (TVA 5,5 %)	18 990
TVA Déductible sur achats à 5,5 %	833
TVA Déductible sur frais divers à 19,6 %	128
TVA Déductible sur immobilisations à 19,6 %	499

Académie de Lyon		Session 2004	Code(s) examen(s)	Tirages
Sujet BP BOUCHER			22106	
Épreuve : Gestion comptabilité et techniques commerciales			E4- U41	
Coefficient : 4	Durée : 3 h 00	Feuillet :	2/10	

➤ Complétez la déclaration de TVA au titre du mois de juin 2003 - ANNEXE 3.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux déclarants un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès du centre des impôts dont ils relèvent.

A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES			
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES	
01	Ventes, prestations de services	04	Exportations hors CE
02	Autres opérations imposables	05	Autres opérations non imposables
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage)	06	Livraisons intracommunautaires
	0031	07	Achats en franchise
			0032
			0033
			0034
			0037

B. DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER			
OPÉRATIONS IMPOSABLES (lignes 1 à 3 ventilées par taux)		Base hors taxe	Taxe due
08	Taux 19,6 %	0205	
09	Taux 5,5 %	0105	
10	Anciens taux	0900	
11	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950	
12	Opérations réalisées dans les DOM	0920	
13			
14	TVA antérieurement déduite à reverser	0600	
15	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 14)	0301	
16	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	0035	
17	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	0038	

DÉDUCTIONS			
18	Biens constituant des immobilisations	0703	
19	Autres biens et services	0702	
20	Autre TVA à déduire		
21	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration (A convertir si ce crédit est en francs et votre déclaration en euros)	8001	
22	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 %		%
23	Total lignes 20 + 21	0701	
24	Total TVA déductible lignes 18 + 19 + 23		

CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25	Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 15)	0705	
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26) (Cette somme est à reporter ligne 21 de la prochaine déclaration)	8003	
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.		28	TVA nette due (ligne 15 - ligne 24)
		29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A
		30	Sommes à imputer y compris acompte congés
		31	Sommes à ajouter y compris acompte congés
		32	Total à payer (lignes 28 + 29 - 30 + 31) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)

Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à soumettre auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (CI, notice de la déclaration CA3)

Académie de Lyon	Session 2004	Code(s) examen(s)	Tirages
Sujet BP BOUCHER		22106	
Épreuve : Gestion comptabilité et techniques commerciales		E4- U41	
Coefficient : 4	Durée : 3 h 00	Feuillet : 3/10	

QUATRIEME TRAVAIL : SEUIL DE RENTABILITE (20pts)

L'entreprise doit réaliser des bénéfices pour pouvoir rembourser ses emprunts, investir et rémunérer ses propriétaires. Il est donc important pour le chef d'entreprise de connaître le montant du chiffre d'affaires à réaliser pour atteindre le seuil de rentabilité.

Le chiffre d'affaires réalisé est de 318 000 €.

➤ Complétez le tableau de répartition des charges ci-dessous.

Charges	Montant total	Part variable		Part Fixe	
		%	Montant	%	Montant
Matières consommées	75 000				
Charges de personnel	80 000			100	
Frais généraux	35 000	20		80	
Autres charges	31 000			100	
TOTAUX	221 000				

➤ Complétez le tableau différentiel pour calculer le seuil de rentabilité :

	Montant	%
Chiffre d'affaires		
Charges variables		
Marge sur coûts variables		
Charges fixes		
Résultat		

Calcul du seuil de rentabilité :

Académie de Lyon	Session 2004	Code(s) examen(s)	Tirages
Sujet BP BOUCHER		22106	
Épreuve : Gestion comptabilité et techniques commerciales		E4- U41	
Coefficient : 4	Durée : 3 h 00	Feuillet : 4/10	

➤ Calculez le point mort (date à laquelle le seuil de rentabilité est atteint)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Académie de Lyon		Session 2004	Code(s) examen(s)	Tirages
Sujet BP BOUCHER			22106	
Épreuve : Gestion comptabilité et techniques commerciales			E4- U41	
Coefficient : 4	Durée : 3 h 00	Feuillet :	5/10	

CINQUIEME TRAVAIL : BILAN (12pts)

Le patrimoine de l'entreprise se compose ainsi (valeurs nettes):

- Somme disponible en banque	12 800
- Somme en caisse	2 800
- Sommes dues par les clients	10 800
- Valeur des bâtiments	30 000
- Emprunt bancaire	83 000
- Impôts dus à l'Etat	6 000
- Valeur du fonds commercial	46 000
- Sommes dues aux fournisseurs	2 700
- Valeur des marchandises en stock	4 000
- Valeur du matériel du laboratoire	9 600
- Prêt à un salarié	3 600
- Valeur des matières premières	3 800
- Valeur du mobilier du magasin	10 596
- Valeur du matériel informatique du magasin	3404
- Sommes dues aux fournisseurs d'immobilisations	9 700
- Capital de l'entreprise	7 500
- Bénéfice	à déterminer

➤ **Etablissez le bilan au 31/12/2003 ANNEXE 4**

Académie de Lyon	Session 2004	Code(s) examen(s)	Tirages
Sujet BP BOUCHER		22106	
Épreuve : Gestion comptabilité et techniques commerciales		E4- U41	
Coefficient : 4	Durée : 3 h 00	Feuillet : 6/10	

ANNEXE 4

Bilan de l'entrepriseau

ACTIF		PASSIF	
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>		<u>CAPITAUX PROPRES</u>	
		<u>Total 1</u>	
<u>Total 1</u>		<u>DETTES</u>	
<u>ACTIF CIRCULANT</u>			
<u>Total 2</u>		<u>Total 2</u>	
TOTAL GENERAL		TOTAL GENERAL	

Académie de Lyon		Session 2004	Code(s) examen(s)	Tirages
Sujet BP BOUCHER			22106	
Épreuve : Gestion comptabilité et techniques commerciales			E4- U41	
Coefficient : 4	Durée : 3 h 00	Feuillet :	7/10	

SIXIEME TRAVAIL : TECHNIQUES COMMERCIALES (26pts)

Mr Martial a acheté sa nouvelle boucherie le 1/08/2003. Elle se situe dans le centre-ville piéton de Limoges.

Son environnement commercial est constitué de commerces de proximité, et particulièrement d'artisans reconnus pour leur savoir-faire. (boulangers, pâtisseries, chocolatiers, charcutiers traiteurs...).

Il a embauché une vendeuse, un responsable de laboratoire et un apprenti BP Boucher 1^{ère} année.

Mr Martial souhaite organiser l'inauguration de ses locaux lors de sa journée d'ouverture.

- **Afin de définir et planifier les différentes étapes, complétez le tableau ANNEXE 5. (16pts)**

- **Mr Martial souhaite également valoriser un produit AOC et vous demande d'élaborer l'affiche publicitaire correspondant à une PLV. ANNEXE 6. (10pts)**

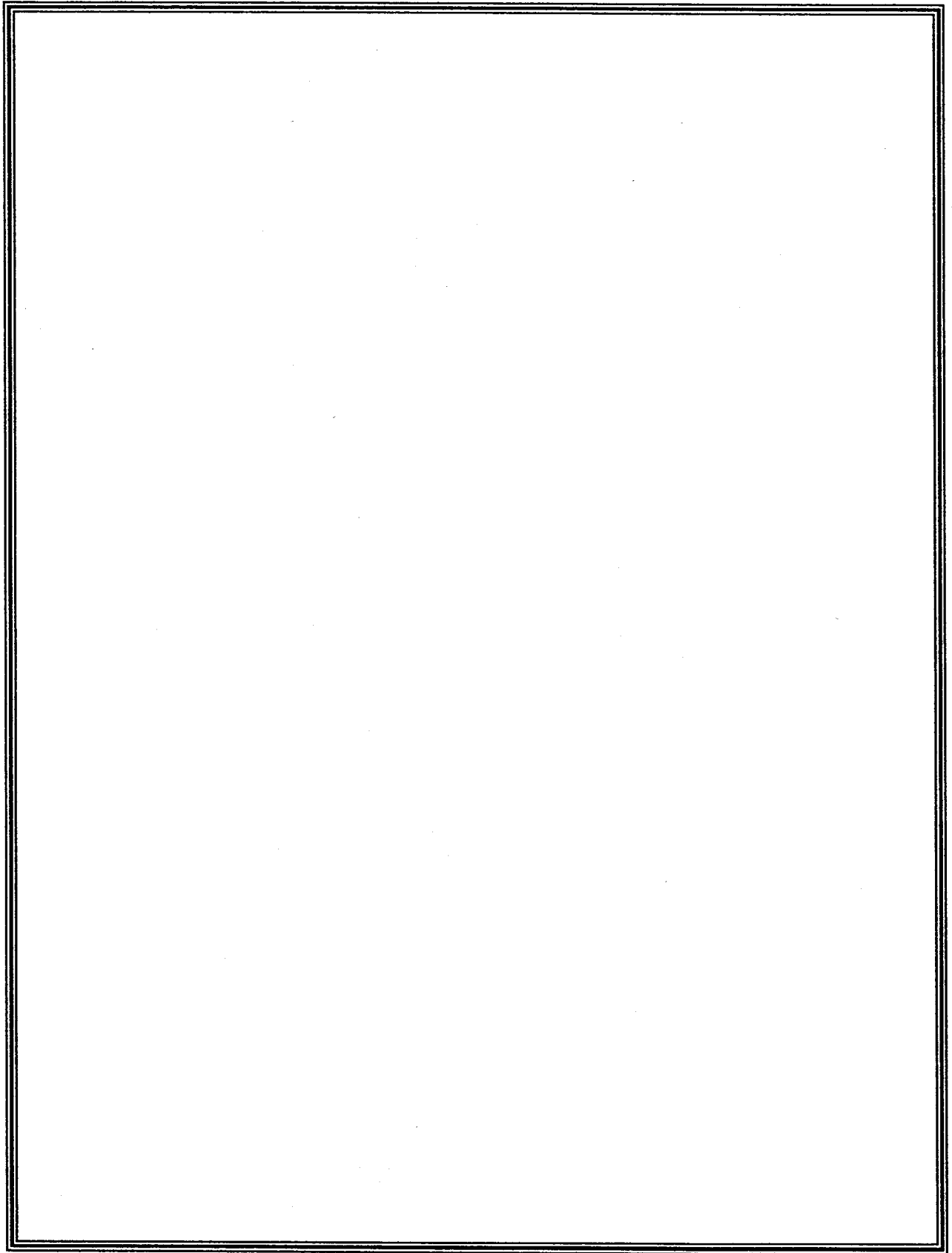
Académie de Lyon		Session 2004		Code(s) examen(s)	Tirages
Sujet BP BOUCHER				22106	
Épreuve : Gestion comptabilité et techniques commerciales				E4- U41	
Coefficient : 4	Durée : 3 h 00	Feuille(s) : 8/10			

ANNEXE 5

Taches Description – justification	Date prévue
<p>➤ Fixer la date de la journée d'ouverture : Critères de choix ?</p>	
<p>➤ Lancer les invitations : A qui ? Comment ?</p>	
<p>➤ Prévoir le buffet Quels produits ?</p>	
<p>➤ Réceptionner les commandes Quels contrôles ?</p>	
<p>➤ Préparer le point de vente ➤ Accueil des invités Les étapes ?</p>	

Académie de Lyon	Session 2004	Code(s) examen(s)	Tirages
Sujet BP BOUCHER		22106	
Épreuve : Gestion comptabilité et techniques commerciales		E4- U41	
Coefficient : 4	Durée : 3 h 00	Feuillet : 9/10	

ANNEXE 6



Académie de Lyon		Session 2004		Code(s) examen(s)	Tirages
Sujet BP BOUCHER				22106	
Épreuve : Gestion comptabilité et techniques commerciales				E4- U41	
Coefficient : 4	Durée : 3 h 00	Feuillelet :	10/10		

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.